

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, GODFROY, et M^{lle}
NIVERLET, libraires;

A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 20 oct.)

Départs de Saumur pour Nantes.

6 heures 29 minut. soir,	Omnibus.
3 — 45 — —	Express.
3 — 20 — —	matin, Express-Poste.
10 — 23 — —	Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

8 heures 2 minut. matin,	Omnibus.
--------------------------	----------

Départ de Saumur pour Paris.

2 heures 12 minut. soir,	Express.
11 — 51 — —	matin, Omnibus.
6 — 6 — —	soir, Omnibus.
9 — 20 — —	Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

7 heures 27 minut. matin,	Omnibus.
---------------------------	----------

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. »	Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 »	— 13 »
Trois mois, — 5 25	— 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

A l'égard des difficultés qui se sont élevées au sujet de la délimitation des frontières de Bessarabie et de la possession de l'île des Serpents, M. Auguste Vita, dans le *Pays*, dit que ce serait peut-être le lieu de rappeler que les Poissances européennes représentées dans le Congrès ont exprimé le vœu que, désormais, les contestations qui pourraient s'élever entre les gouvernements fussent, préalablement, soumises à un arbitrage européen. Ici l'arbitre se présente tout naturellement: c'est le Congrès lui-même et il serait désirable que les Poissances qui ont recommandé à l'adoption des nations civilisées la substitution des moyens de conciliation aux moyens de coercition saisissent la première occasion qui se présente de mettre elles-mêmes en pratique les principes qu'elles ont corroborés de leur adhésion et de leur signature. — Havas.

On écrit de Bucharest, sous la date du 25, que le gouvernement autrichien vient de confirmer le lieutenant-général de Marziani dans le commandement en chef des troupes impériales, pour le temps qu'elles auront à séjourner dans les Principautés. Il aura, comme par le passé, sous ses ordres, le général Gablentz, dont le quartier-général est à Yassy. Voici les points où les Autrichiens tiennent garnison :

En Valachie : Bucharest, Tergovist, Braïla, Georgevo, Kraïova et Kalafat.

En Moldavie : Yassy, Husch, Galatz, Doroghoïe.

Dans les premiers jours du mois d'octobre, on a envoyé des détachements, pris sur les autres points, à Ismail, à Réni et à Kilia. Depuis le départ du général Coronini, au mois de juillet dernier, l'effectif du corps d'occupation n'a pas été augmenté; mais il y a eu de fréquents mouvements de troupes, occasionnés par la nécessité de soulager les populations, dont les ressources sont très-restreintes. Ces mouvements ont donné lieu

aux bruits répandus d'une augmentation d'effectif.

Pendant la guerre, nous avons eu des stations télégraphiques protégées par de petits postes militaires français. Il est impossible de dire quels excellents souvenirs nos soldats ont laissés dans l'esprit des habitants des Principautés, par leur discipline, leur bonne conduite, leur caractère, et leur régularité à acquitter toutes leurs dépenses.

(*Moniteur de l'Armée.*)

On lit dans le *Moniteur de l'Armée* :

Une lettre écrite d'Italie, par un officier de l'armée d'Orient, qui voyage en ce moment pour rétablir sa santé, nous donne quelques renseignements curieux sur la partie militaire de Gaëte. — Cette ville qui réveille de nombreux souvenirs historiques, est placée en amphithéâtre sur une montagne rocheuse, qu'elle couvre entièrement, depuis sa base jusqu'à son sommet. Elle est défendue du côté de la mer par une série d'ouvrages irréguliers, superposés les uns au-dessus des autres. Ces fortifications remontent à Charles-Quint. Le tracé général a été conservé tel qu'il était du temps de ce prince, mais les détails en ont été améliorés, notamment par les Français qui ont pris cette place en 1799 et en 1806, et qui ont apporté au système des modifications très-heureuses. Les défenses de Gaëte sont bien entretenues et bien armées. Elles présentent un ensemble de 160 pièces d'artillerie, croisant leurs feux d'une manière très-habile. — Le port, fondé par Antonin le Pieux, présente de nombreux vestiges d'antiquité. Il est commandé par un fort carré, entièrement reconstruit depuis deux ans. A l'extrémité de sa pointe se trouve une fortification en ruine appelée tour de Roland. Du côté de la terre s'élève une enceinte bastionnée dont les différentes faces sont armées d'environ 70 pièces d'artillerie et plusieurs ouvrages extérieurs reliés au corps de place.

La ville, en y comprenant ses trois faubourgs, renferme une population d'environ 12,000 âmes. Elle est située dans les terres de labour, au milieu

d'un pays fertile et à 70 lieues de Naples. Le Roi y possède un beau palais et il passe ordinairement l'été. Cet édifice donne sur la mer et on y jouit d'une vue magnifique.

Après la destruction de l'empire romain, Gaëte devint le chef-lieu d'un duché administré par des princes vassaux de l'Eglise. Alphonse d'Aragon, s'en étant emparé en 1435, la réunit au royaume de Naples, dont elle est aujourd'hui un des meilleurs ports et une des places de guerre de premier rang.

Indépendamment des Français qui s'en emparèrent au commencement du siècle, cette ville fut prise en 1702 par les Autrichiens, et en 1734 par une armée sarde-espagnole. On voit à Gaëte le tombeau du connétable de Bourbon, qui, ayant été excommunié, resta privé de sépulture depuis l'année 1628 jusqu'en 1757. A cette époque, Ferdinand IV le fit inhumer avec l'autorisation du pape Clément XIII. Ce monument n'a rien de remarquable. Il constate seulement un fait généralement peu connu. Le port de Gaëte est très-commerçant, son mouvement est de 1,000 à 1,200 navires par an. Les bâtiments de guerre y sont très en sûreté, et, pendant le séjour du Roi, il y en a toujours plusieurs au mouillage.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

« Madrid, 10 novembre. — Une circulaire relative à la presse prohibe les discussions relatives aux questions religieuses et aux personnes des souverains étrangers, et l'émission de doctrines socialistes contraires à la propriété et aux bonnes mœurs.

« Rien de décidé relativement aux Cortès, la tranquillité est parfaite. »

« Marseille, 11 novembre. — Le *Journal de Constantinople* félicite Reschid-Pacha de sa rentrée au pouvoir.

« La *Presse d'Orient* espère que Aali-Pacha pourra revenir dans le ministère fusionner avec Reschid-Pacha, afin d'augmenter les forces du parti des réformes.

FEUILLETON

LES DEUX COUSINES.

(Suite.)

Après quelques instants d'un pénible silence, Montaignon reprit d'une voix plus ferme :

— Et je ne vous cacherais point, Madame, que ma visite actuelle a un but tout confidentiel, qui n'est point sans rapport avec cette perte, la plus cruelle de toutes les afflictions. A un signe de M^{me} de Graincourt, Geneviève se retira comme on l'a vu, Montaignon poursuivit d'un ton pénétré :

— Je vous demande pardon, Madame, de vous entretenir de ma douleur, j'aurais dû peut-être la renfermer en moi et attendre encore. Je le voulais. J'ai fait des démarches pour obtenir la permission de débarquer, et un congé que mes affaires de famille ne rendaient que trop nécessaires, mais je n'ai pas encore reçu de réponse du ministre et nous allons mettre sous voiles. Vous trouverez étrange, sans doute, qu'en de semblables circonstances, j'ose vous déclarer un projet qui m'agite depuis plusieurs mois. J'ai pu apprécier, cet hiver, les aimables qualités de mademoiselle votre fille; c'est vous dire, Madame, quel est l'objet de mes vœux les plus ardents. J'avais écrit à ma mère pour la prier de vous faire la demande de sa main.... Si je ne parlais, si je ne tenais avant une absence qui peut se prolonger pendant des années, à vous instruire de l'état de mon cœur, je ne romprais pas si tôt un silence dont ma tristesse me ferait un devoir.

Touché de l'action de ces paroles, M^{me} de Graincourt sembla les accueillir favorablement, elle encouragea même, par quelques mots affables, l'officier de marine qui reprit en ces termes :

— Aujourd'hui, plus que jamais, Madame, je sens le besoin de me créer des affections vraies, une famille nouvelle. Je suis seul au monde, sans frères ni sœurs, sans asile, sans patrie. Je viens vous demander ce que le ciel m'a ravi dans la personne de ma mère.

— Mon mari sera instruit de l'honneur que vous nous faites, et j'ose espérer que sa réponse portera quelque adoucissement à vos légitimes douleurs.

— Je suis désolé de n'avoir pu venir plus tôt; les devoirs du service m'ont retenu à bord; j'hésitais à vous écrire; je n'ai pu obtenir que tout-à-l'heure la permission de m'absenter, et encore j'ai été retardé par l'obligation d'aller prendre les derniers plis du préfet maritime. Sans cela, Madame, j'aurais devancé M. de Portandic; j'aurais pu parler moi-même à M. de Graincourt. Je lui aurais dit quelles sont mes espérances d'avenir et de fortune. Seriez-vous assez bonne, Madame, pour lui faire remarquer que j'ai dix mille livres de rente et le grade de lieutenant de vaisseau, à l'âge de vingt-huit ans. Ma conduite à Bongie m'a valu la décoration et la protection spéciale de M. le vice-amiral Saint-Amand; enfin, mes pères ont honorablement servi, notre nom n'est pas sans quelque éclat dans l'armée. Je sais, Madame, que ce sont là de faibles titres pour mériter la main d'une personne si accomplie que M^{lle} Geneviève et l'honneur d'en-

trer dans votre famille; aussi je regrette profondément d'être dans l'impossibilité d'en faire valoir de plus dignes.

— Accordez-nous quelques instants encore, Monsieur, notre ami Ernest Portandic ne peut tarder à prendre congé de mon mari, vous aurez encore le temps de lui soumettre des propositions dont il ne peut être qu'extrêmement flatté.

— J'attendrai, Madame; mais l'heure fuit avec une vitesse affligeante. Puis-je espérer que vous voudrez bien me faire connaître sa décision, si je me vois forcé de partir avant de lui avoir parlé ?

— Vous pouvez y compter en toute assurance.

De part et d'autre on s'observait. M. de Graincourt et le commissaire se rapprochèrent de la cheminée; tous les yeux se portaient alternativement sur la pendule.

— Messieurs, dit le vieux commandant, votre canot pousse, je crois, à quatre heures. Le service avant tout. Je n'essaierai point de vous retenir. Rappelez-vous seulement que le frère de ma femme est fixé à la Martinique, et que vous serez les bienvenus chez lui comme chez moi.

En même temps M. de Graincourt embrassa paternellement Ernest Portandic, et lui dit à voix basse :

— Remontez tout de suite, si vous pouvez, si non je vous écrirai.

Il ajouta plus haut :

— Adieu, Ernest, bon voyage; donnez-nous de vos nouvelles dès que vous serez arrivé.

— Madame, disait Montaignon de son côté, si vous

» Lord Redcliffe a remis au Sultan l'ordre de la Jarretière et prononcé un discours. Cette cérémonie a eu lieu avec la même pompe que pour la réception de l'Empereur Napoléon à Londres.

» Les assassinats redoublent à Constantinople.

» Le nouveau tribunal mixte a condamné à mort des brigands albanais; leurs têtes ont été exposées.

» L'armée de Syrie est portée à 30,000 hommes.

» Les nouvelles d'Athènes parlent des élections. La Régente a interdit la candidature de fonctionnaires. Les journaux récriminent contre l'Angleterre.

« Marseille, 11 novembre. — Le prix des blés reste calme.

» On a des nouvelles de Constantinople, du 3 novembre : L'amiral Lyons et M. Bulwer ont reçu la décoration du Medjidié. La nomination de Reschid-Pacha a été accueillie avec une vive satisfaction; on espère qu'il parviendra à résoudre les difficultés. Reschid-Pacha n'est nullement hostile à la France. Le Sultan a annoncé au nouveau grand-vizir sa nomination dans les termes d'une rare bienveillance.

« Riga, 9 novembre. — Nous sommes en plein hiver. La Duna est prise; les traîneaux marchent, les thermomètres marquent sept degrés. — Havas.

FAITS DIVERS.

Mardi matin, dès 11 heures, des préparatifs se faisaient aux écuries de l'Empereur, rue Montaigne, pour la réception solennelle des lettres de créance de l'ambassadeur de Russie au palais des Tuileries. L'ambassadeur du Czar doit être conduit au palais dans les voitures de la Cour. — Havas.

— Il y a quelques jours, une grave discussion grammaticale s'était élevée, dans une réunion, sur le genre du mot *Horloge*. La majorité le déclarait du genre féminin, la minorité, plus instruite, était pour le masculin, et à l'appui de son opinion citait l'origine du mot le latin *Horologium*, le passage de l'Académie où l'on dit qu'à Rouen se trouve le *gros horloge*. Une ou deux personnes étaient pour le neutre. « Messieurs et Mesdames, dit un grammairien, qui avait assisté silencieusement au débat : *Horloge* est du féminin, et la preuve c'est qu'elle babille toujours. » — Havas.

— Un excellent procédé est employé depuis quelque temps déjà, sur la ligne de Rouen au Havre, par la compagnie du chemin de fer de l'Ouest, pour suppléer à l'insuffisance des signaux, souvent invisibles dans les temps de brouillard. Il consiste en une pièce d'artifice qui, étant placée sur la voie, s'enflamme au passage de la locomotive, et, faisant explosion, avertit le mécanicien qu'il ait à s'arrêter.

Chaque employé qui accompagne les trains a, à sa disposition, un certain nombre de ces artifices, qu'il porte dans une petite giberne, pour les poser sur les voies en cas d'accident.

— Nous lisons dans la *Chronique agricole* publiée, tous les quinze jours, dans le *Journal d'Agriculture pratique*, par M. Barral :

« Nous n'avons pas à revenir sur l'appréciation que nous avons faite de l'ensemble des récoltes pour l'année 1856. Tout nous prouve que nos correspondants ont chacun exactement apprécié la situation de leurs localités. Les semences pour l'an prochain se font dans de bonnes conditions. Le blé de semence a été vendu, surtout dans le Midi, à des prix extrêmement élevés; ainsi à Manosque, à Forcalquier, on l'a payé plus de 40 francs l'hectolitre. Les cultivateurs ont soin du reste d'employer le sulfatage et le chaulage afin d'éviter pour l'avenir les végétations cryptogamiques, et notamment l'ergot, qui ont causé tant de mal cette année, beaucoup aussi ont recouru à des mélanges dont l'avantage a été bien démontré par l'article de MM. Vil-morin et Rousseau, que nous avons inséré il y a deux mois. »

EMPLOI DU SULFATE DE CUIVRE.

À propos des semences, nous dit M. Proyart, permettez-moi deux mots au sujet de l'emploi du sulfate de cuivre contre la carie des blés. Employé dans l'eau à la dose 500 grammes par hectolitre, jamais depuis 25 ans nous n'avons eu un épi de blé carié. La crainte qu'inspire l'usage de cette substance vénéneuse est peut-être exagérée, car, malgré les précautions que nous prenons, il arrive que des poules s'introduisent et mangent du blé sulfaté, cependant jamais nous n'avons constaté de perte de volaille. Il y a une dizaine d'années un des chevaux qui entraînaient le semoir, profitant de l'absence de son conducteur, est parvenu à ouvrir la trémie qui contenait le blé sulfaté. Le domestique m'a avoué qu'il avait pu en manger deux picotins. Le cheval n'a accusé aucune colique et ne s'en est pas ressenti. J'avoue pourtant que je n'aimerais pas à renouveler l'expérience.

Dans le numéro du 5 septembre dernier, vous avez publié les expériences faites sur seize variétés de blé, par M. Rousseau d'Angerville; il en résulte que le mélange des seize variétés a produit un rendement supérieur à celui de chaque variété semée séparément.

Presque chaque année il nous arrive de faire de ces sortes de mélanges, mais pas sur seize variétés, mais sur cinq, six ou sept : c'est-à-dire que nous réunissons en un seul tas les restes de chaque variété semée. Le produit de ce mélange nous a presque toujours donné le même résultat que celui obtenu par M. Rousseau, et jamais un produit inférieur au blé semé pur.

LE SIÈGE DE HÉRAT.

Une lettre écrite au *Moniteur de l'armée*, par un officier européen qui sert en ce moment dans l'armée persane, donne quelques détails curieux sur les opérations du siège de Hérat, ville du Khorasan oriental, chef-lieu aujourd'hui d'un Etat indépendant.

La province de Hérat, bornée au nord et à l'ouest par la Perse, au sud par le Kaboul, à l'est par le Siabband et au nord-est par le Khanat de Balkh, est gouvernée actuellement par un prince fanatique et cruel, Issa-Khan, ennemi acharné des Persans et partisan de Dost-Mohammed, souverain du Kaboul.

La ville de Hérat est bâtie au milieu d'une grande vallée bordée de montagnes assez élevées et traversée par une rivière regardée comme un affluent du Tedjen. Elle couvre un espace d'environ 6 kilomètres carrés; elle est entourée d'une haute muraille en terre, protégée par un large fossé et flanquée de quatre grandes tours. La citadelle se trouve au nord, sur une colline qui domine la place.

Ces diverses défenses, qui remontent à 1731, n'ont pas empêché la ville d'être prise plusieurs fois depuis, et elle ne résisterait pas aujourd'hui, si un système complet d'ouvrages extérieurs n'y avait été ajouté en 1839 et en 1845, sous la direction d'officiers anglais. Ces ouvrages, qui s'avancent jusqu'à environ un kilomètre de la place, sont reliés entre eux par une série de fortifications passagères très-bien entendues.

L'armée persane est arrivée devant Hérat vers le milieu du printemps; son premier soin a été de prendre des positions dominantes, de manière à intercepter toutes les communications extérieures de la place. Cette armée se compose d'environ 25,000 hommes d'infanterie, d'un corps de cavalerie qui tient la campagne, et du corps de siège proprement dit. Elle est placée sous le commandement supérieur du serdar-kull (général en chef) Tziz-khan, dans lequel la cour de Teheran a la plus grande confiance. La direction des travaux du génie est confiée à un officier français, ancien élève de l'École polytechnique, homme d'un grand mérite; le capitaine Kirziz, officier persan très-instruit, commande les batteries de siège, et un officier autrichien commande la cavalerie.

On a opéré jusqu'ici avec beaucoup de méthode. Le génie a cheminé vers le fort de Nonchky, clé de toute la ligne des ouvrages extérieurs; à la date des dernières nouvelles, 2 septembre, on avait ouvert le feu des batteries de brèche contre la face sud de cette fortification. Si elle est prise, comme tout porte à le croire, la chute de Hérat devient certaine.

L'armée assiégeante n'aura plus devant soi qu'une enceinte bastionnée, construite en 1838, et qui ne peut résister à une attaque régulière bien menée.

La défense est dirigée, pour les travaux du génie, par un officier anglais qui a quitté le service de la compagnie des Indes pour celui d'Issa Khan; mais l'armée de ce dernier est en proie à une grande démoralisation, et de nombreuses désertions vont, chaque jour, renforcer les troupes persanes.

La cour de Teheran fait en ce moment une guerre sainte, ce qu'on paraît ignorer en Europe. On sait que l'islamisme est partagé en deux grandes sectes : les sunnites, qui reconnaissent les califes Abou-bekir, Omar et Osman, comme les successeurs de Mahomet, secte qui domine en Turquie et en Egypte, et les chyites, qui ne reconnaissent qu'Ali pour véritable successeur de Mahomet : ceux-ci ont pour chef et protecteur le chah de Perse.

Le gouverneur de Hérat, Issa-Khan, malgré les sages conseils qu'il a reçus de Constantinople, s'est déclaré l'ennemi acharné des chyites, qu'il appelle des schismatiques; excitant le fanatisme de ses coréligionnaires, il a provoqué leur massacre. Ces malheureux ont appelé à leur secours le souve-

voulez bien me le permettre, je vais remonter à l'instant.

Là-dessus, les deux jeunes gens sortirent ensemble, et sans s'être dit un seul mot; ils se séparèrent au premier embranchement de la rue. Le commissaire, tournant à droite, descendit rapidement un escalier à pic qui mène dans le bas de la ville. L'officier feignit de remonter vers le haut quartier, attendit un temps moral à la porte d'un café maritime, et revint sur ses pas. Il allait ouvrir de nouveau la petite porte brune, quand il se trouva face à face avec Ernest, qui revenait en courant, après avoir fait le tour de l'îlot.

On se figure le double effet produit par cette seconde rencontre, plus fâcheuse encore que la première. Ce furent deux exclamations, puis deux interrogations simultanées :

— Vous rentriez? Auriez-vous oublié quelque chose?

— Non, rien! Je ne rentrais pas!

— Eh! eh! Messieurs, s'écria un troisième interlocuteur, qui n'était autre que le docteur Esturgeot, seriez-vous en peine de votre chemin? Vous tournez le dos au canot, à quatre heures moins un quart, au milieu de la rue de Siam! En route! Tenez, voici le coup de canon de partance!

Le signal du ralliement à bord venait en effet de retentir.

— Trop tard, pensèrent en même temps les deux rivaux que le nouveau venu déterminait enfin à se diriger d'un bon pas vers la cale d'embarquement.

— En vérité, les amis, sans moi vous restiez à la traîne. Convenez que je suis une Providence. Du reste, c'est un fait avéré, on l'a mis dans les gazettes de l'arrondissement. Si je n'étais arrivé à point nommé, vous auriez été bien reçus par le père Vaumorin. Je vous évite là un fameux suif! Allons! Allons! vous me brûlerez une couple de chandelles; et qu'il n'en soit plus question. En route pour la patrie des maringouins, du taffia et des bananes! Mais écoutez donc que je vous conte une drôle d'histoire.

Nous ferons grâce à nos lecteurs de la longue et plaisante aventure dont il donna, chemin faisant, la première édition à Montaignon et à Ernest de Portandic, qui, plongés dans leurs pensées, ne l'écoutaient ni l'un ni l'autre.

— Excellent! parfait! d'un comique achevé! s'écria-t-il en finissant.

— Oh! oui! en effet! murmurèrent les deux camarades, qui descendirent à ces mots dans le dernier canot de la *Daphné*.

L'inépuisable verve du chirurgien-major ne languit point après qu'on se fut embarqué. Plusieurs officiers et élèves de la frégate remplissaient la chambre de l'embarcation : celui-ci laissait à terre une sœur mourante, celui-là venait de se séparer d'un père octogénaire; tous étaient encore plus ou moins émus des derniers adieux. Le docteur Esturgeot dissertait en riant.

À côté du commissaire, se trouvait assis le maître canonier de la frégate, rude figure basanée, couturée,

grainée du pulvérin bleuâtre et sillonnée de cicatrices : l'ami de Baraquette, Mathieu surnommé *Grain-de-Beauté*. Notre vieille connaissance de la *Clorinde* était d'autant plus fier de ce sobriquet qu'il avait assez récemment perdu un œil en Afrique, dans la même affaire de Bongie où Montaignon avait gagné la croix d'honneur.

Il pas-ait encore pour facétieux, mais il ne l'était plus qu'en temps convenable.

— Trou de balle! commissaire, dit-il en s'adressant à Ernest, m'est avis que le major n'a ni femme, ni enfant. Il choisit bien mal son quart-heure pour bavarder. Quand on part, c'est permis de rire, mais on devrait rire tout seul. Je ne quitte à Brest qu'une vieille hôtesse édentée, et pourtant je ne puis m'empêcher de penser que c'est peut-être la dernière fois qu'elle m'a servi la goutte cette après-midi. Maître Mathieu se contenta d'un signe approbateur d'Ernest; puis il regarda Montaignon qui, les yeux baissés, s'abandonnait à ses rêveries. Le digne canonier fit ses remarques sur les préoccupations évidentes de l'officier, mais il ne jugea pas convenable d'interrompre, pour la seconde fois, les réflexions du commissaire. Deux ou trois jeunes élèves de marine écoutaient seuls le loquace docteur. Leur sourires lui suffisaient pour stimuler sa faconde. Ce fut ainsi qu'on arriva jusqu'à la *Daphné*; déjà chacun était aux postes d'appareillage; le canot fut déchargé, hissé à bord et amarré pour la mer.

II. — UN HOMME A LA MER.

M. et M^{me} de Graincourt s'étaient réciproquement fait

rain de la Perse, et c'est sous la pression de l'opinion unanime de son pays que ce prince a entrepris le siège de Hérat. La politique ne joue qu'un rôle très-secondaire dans cette affaire, car la Perse paraissait depuis longtemps se contenter de l'arrangement de 1853, aux termes duquel le souverain de Hérat, quoique indépendant pour lui et pour ses successeurs, s'était reconnu en droit son vassal.

Il est impossible de prévoir ce que deviendra cette question, qui se complique par suite du mélange des intérêts religieux et politiques; mais ce qu'il y a de certain, c'est que, dans l'état des choses, si un arrangement n'intervient pas entre les parties belligérantes, Hérat doit succomber. Cette ville, depuis Tamerlan, qui en avait fait pendant un temps sa capitale, a été prise et reprise plusieurs fois; les Persans s'en emparèrent en 1840. Par sa position, elle semble intéresser vivement la compagnie des Indes, qui a fait des sacrifices personnels pour la remettre en état de défense et qui a fourni une partie de l'artillerie nécessaire pour armer ses ouvrages.

Les Persans ont été longtemps avant de faire le siège régulier de Hérat; ils se bornaient à entretenir un corps d'observation à sa proximité, dans une position stratégique avantageuse; mais l'armée du Kaboul ayant marché pour envahir le Khorassan, ils ont cru devoir changer de système et assiéger la ville, pour attirer sur ce point tous les efforts de leurs ennemis. On voit que, dans cette campagne, leurs opérations ont été dirigées d'après les principes de la stratégie européenne. Leur armée de soutien manœuvre pendant que le corps de siège continue les travaux.

Les Persans ont établi à Tauris une fonderie, que dirige un officier européen; cet établissement leur a fourni plusieurs pièces de siège de gros calibre et des mortiers à plaque, dans le genre de ceux que les armées alliées ont employés au siège de Sébastopol.

La prise de Hérat a été plusieurs fois annoncée et démentie. Il n'est pas étonnant qu'à une si grande distance, on ne puisse que difficilement connaître la vérité. La lettre dont nous extrayons ces détails, ne porte pas une date toute récente, mais elle est écrite par un témoin oculaire.

— On écrit de Saint-Etienne :

« Tous les journaux du nord se plaignent cette année de la précocité de l'hiver. Nous ne sommes pas mieux favorisés dans nos contrées; pendant la nuit de samedi à dimanche, la neige est tombée en assez grande abondance sur tous nos environs. D'ordinaire à pareille époque, on ne la voyait que sur la crête de nos montagnes; avant hier, elle couvrait toute la plaine. Nous devons ajouter que, par suite d'une légère élévation de la température, elle n'a pas tardé à fondre.

— Mercredi dernier, M^{me} Godaert, âgée de soixante-sept ans, et sa fille, âgée de vingt-sept ans, ont été trouvées mortes dans leur lit, à Blaringhem (Nord). M^{me} Godaert, qui relevait de maladie, réclamait des soins assidus; sa fille, afin d'être plus à portée pour lui prodiguer ses services, avait résolu de coucher avec sa mère dans le même lit, placé

dans une petite chambre, dépourvue de cheminée.

Comme les boissons prescrites à la malade devaient être chaudes, la jeune fille, par mesure de précaution, avait mis un petit fourneau dans la chambre afin de n'être pas obligée de se lever pour aller faire du feu dans une autre pièce. Mais à peine fut-elle couchée, que le gaz, dégagé du charbon, l'assoupi ainsi que sa mère, et ne tarda pas à leur donner la mort. (Constitutionnel)

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Tous les militaires qui sont en congé de 6 mois renouvelable, dans le département de Maine-et-Loire, sont invités à se présenter dans le plus bref délai, munis de leurs congés pour être renouvelés et de leurs livrets, savoir : pour les cantons d'Angers au bureau du maréchal des logis chef à Angers, et pour les autres cantons chez les chefs de brigade.

Samedi dernier, un cas fortuit d'empoisonnement a mis en émoi la rue Saint-Jean, à la Rochelle.

Les six personnes dont se compose la famille D... venaient de prendre à leur déjeuner du chocolat, lorsque tout à coup elles éprouvèrent un malaise et des nausées qui furent bientôt suivies, chez la mère et l'une de ses filles, de violentes douleurs d'entrailles. Cette dernière, saisie en même temps d'attaques de nerfs, se tordait dans les souffrances. Tous les symptômes révélaient un empoisonnement; mais à quoi l'attribuer? Le chocolat pris par la famille D... contenait peut-être, comme la plupart des chocolats manipulés par la spéculation, de ces féculs qui absorbent presque entièrement le cacao, élément primitif de cette substance alimentaire; mais l'idée qu'il pût produire de pareils effets n'était pas admissible.

On courut à la recherche d'un médecin, dont le premier soin, en arrivant chez la famille D..., fut d'examiner le vase dans lequel on avait fait cuire le chocolat. Il reconnut aussitôt la présence de vert-de-gris. L'emploi d'un vomitif eut le plus heureux résultat, et à la suite d'abondantes évacuations, les deux malades se trouvèrent rétablies.

Le père, soit à cause de la force de sa constitution, soit plutôt que le vert-de-gris se soit mêlé à moins forte dose à la portion de chocolat qu'il avait bue, n'a pas ressenti l'action du poison, et ses trois autres filles en ont été quittes pour une indisposition de courte durée.

Mairie de Saumur.

TAXE MUNICIPALE SUR LES CHIENS.

AVIS.

Le Maire de la ville de Saumur, dans le but d'éviter toute méprise, rappelle aux possesseurs de chiens, qu'aux termes de l'article 5 du décret impérial du 4 août 1855, les déclarations pour une année, ne dispensent pas d'en faire de nouvelles, pour chacune des années suivantes.

En conséquence, et indépendamment des déclarations qu'ils ont faites l'année dernière (1855 pour

1856), les possesseurs de chiens doivent, cette année (et il en sera de même dans les années suivantes, à la même époque), faire une nouvelle déclaration, à la Mairie, bureau des contributions, à défaut de quoi, ils seront passibles de surtaxes.

Les déclarations seront reçues tous les jours (dimanches et fêtes exceptés), jusqu'au 1^{er} janvier 1857, depuis 10 heures du matin, jusqu'à 4 heures du soir.

Hôtel-de-Ville, le 26 octobre 1856.

Le Maire, député au Corps-Législatif,
LOUVET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

« Vienne, mardi 11 novembre. — On a des nouvelles de Bombay du 17 octobre. Les préparatifs de l'expédition du golfe Persique avancent. On croit qu'Hérat a été pris. »

« Berne, mardi 11 novembre. — Le général Dufour, chargé par le conseil fédéral, d'une mission auprès de S. M. l'empereur Napoléon, est parti hier soir pour Paris. »

« Londres, mercredi 12 novembre. — Le Times de ce jour dit que les différences d'opinion avec la France, ayant peu d'importance, auront bientôt disparu et les alliés insisteront sur l'exécution fidèle du traité.

« Les armements continuent dans l'Inde contre la Perse. »

« Le Morning-Post de ce jour pense qu'il y a une garnison russe dans Hérat. » — Havas.

LOTÉRIE DE CAHORS

Autorisée par le Gouverneur, approuvée par le Pape, POUR LA RESTAURATION DES TREIZE SANCTUAIRES

de Notre-Dame de Roc-Amadour,

Pèlerinage fondé par ZACHÉE au 1^{er} siècle,

CÉLÈBRE PAR D'INOMBRABLES MIRACLES.

1 fr. le billet. — Capital : 600,000 francs.

1 gros lot de Soixante mille francs.

1 second lot de 20,000

1 lot de 10,000

10 lots (chacun) de 1,000

10 lots de 500

50 lots de 500

TOUS CES LOTS SERONT PAYÉS EN ESPÈCES.

PREMIER TIRAGE IRRÉVOCABLE :

HUIT DÉCEMBRE PROCHAIN.

Tout billet concourant aux deux Tirages.

On peut gagner 80,000 FRANCS pour Un Franc.

Tout souscripteur recevra franco à domicile la liste officielle des numéros gagnants.

AGENT PRINCIPAL : M. Querre, à TOULOUSE, place du Capitole, 9, où doivent être adressées les demandes avec mandats sur la poste.

Dépôt de billets, à Saumur, chez MM. CHASLES frères, quincailliers.

P. GODET, propriétaire-gérant.

part des deux demandes de mariage d'Ernest et de Montaiglon. Ils venaient d'entrer en matière quand le coup de canon retentit.

— Vous avez eu tort, ma chère amie, de vous avancer autant que vous l'avez fait, disait le capitaine de vaisseau; nous connaissons à peine ce jeune homme, et enfin Ernest à mon amitié, il me convient sous mille rapports.

— Que ne le disiez-vous plus tôt, puisque vous aviez des idées si arrêtées? Pouvais-je prévoir les intentions de M. Montaiglon ou deviner les vôtres? Fallait-il repousser un parti magnifique de prime-abord? Dix mille livres de rente, lieutenant de vaisseau, protégé, décoré, d'une excellente famille; mais il faut lui écrire, je l'ai promis : tranchez la question.

— Rejetez tout sur moi, sans rien brusquer; temporisons. Je vais de mon côté mander à Ernest que vous avez d'autres projets, que Geneviève est bien jeune, etc.

— C'est le moyen de tout perdre; il vaudrait mieux opter ou du moins informer votre fille de ce qui se passe.

— Et le temps! le temps! allons au plus pressé; la Daphné va partir. Ecrivez, puisque vous l'avez promis; nous consulterons Geneviève avec les ménagements convenables.

Là-dessus M. de Graincourt entra dans son cabinet; Madame se retira dans sa chambre. Un instant après deux billets étaient remis à Joseph, le factotum de la maison, avec l'ordre de les porter à bord sur le champ

et de les remettre en mains propres à MM. Montaiglon et de Portandic. Joseph parut, se jeta dans un bateau de louage et fit force rames pour atteindre la Daphné, dont les voiles pendaient déjà en festons au-dessous des vergues. Il en était encore à trois longueurs de navire, quand elle appareilla tout à coup en filant son corps-mort, se chargea d'une toile et, poussée par une brise favorable, s'élança dans le goulet.

— Hardi! nage un bon coup! s'écria le domestique qui agitait ses lettres en l'air.

Les raméurs lâchèrent leurs avirons pour éclater de rire plus à l'aise.

— Dites donc, l'ancien, pensez-vous que notre canot ait des ailes pour rattrapper une frégate à la voile avec une belle brise de nord-est?

— Avez-vous passé ministre de la marine pour que vos deux chiffons fassent mettre en panne un navire de guerre? Joseph, découragé se fit conduire à bord du stationnaire; il expliqua sa position à l'officier de garde.

— Ce n'est que cela, mon garçon! donnez-moi vos lettres. Vous voyez cette goëlette, l'Améthyste, elle partira demain peut-être pour Fort-Royal. Le vague-mestre doit y porter nos commissions; je me charge des vôtres.

Le fidèle serviteur crut faire merveilles d'accepter, et vint rendre compte à ses maîtres de la manière dont il avait rempli sa mission. M. de Graincourt le réprima sévèrement. Les billets auraient dû être remis en mains propres ou rapportés. A la réflexion, ni l'un ni l'autre

n'étaient satisfaisants; surtout ils ne signifiaient rien, arrivant six semaines ou deux mois après coup. L'heure était trop avancée pour les envoyer réclamer. Le lendemain matin, Joseph retourna à bord du stationnaire; les lettres étaient dans le sac du vague-mestre, le vague-mestre était absent. A midi, le domestique revint pour la troisième fois, l'officier de garde avait été relevé, l'on ne savait plus ce dont il s'agissait.

M. de Graincourt alla lui-même à la recherche des deux billets : on avait le temps de consulter Geneviève et d'écrire de nouveau avec moins de précipitation. Mais la goëlette avait mis sous voiles. La frégate la Daphné emporta donc Ernest et Montaiglon sous l'impression des réponses favorables de M. et M^{me} de Graincourt, ne soupçonnant rien encore de leurs intentions réciproques, et bien résolus tous deux à se présenter chez M. Desgalets à leur arrivée à Fort-Royal.

Les premiers jours de la traversée se passèrent sans incidents : l'état-major, presque entièrement renouvelé depuis peu, en était à cette première période de la vie commune, durant laquelle règne une assez froide politesse.

(La suite au prochain numéro.)

BOURSE DU 11 NOVEMBRE.

3 p. 0/0 hausse 50 cent. — Fermé à 66 50

4 1/2 p. 0/0 hausse 25 cent. — Fermé à 90 50.

BOURSE DU 12 NOVEMBRE.

3 p. 0/0 baisse 10 cent. — Fermé à 66 40.

4 1/2 p. 0/0 baisse 25 cent. — Fermé à 90 25.

Etude de M^e BODIN, avoué à Saumur.

Séparation de biens.

D'un jugement rendu par le Tribunal civil de Saumur, en date du 4 novembre 1856, dûment enregistré et signifié.

Il appert que dame Hermance DUVEAU a été séparée de biens d'avec le sieur Eugène MEUNIER, cordonnier, demeurant avec elle à Saumur.

M^e Bodin occupait pour la dame Meunier.

Dressé par l'avoué soussigné, le 10 novembre 1856.

(664) R. BODIN.

Etude de M^e BODIN, avoué à Saumur.

Séparation de biens.

D'un jugement rendu par le Tribunal civil de Saumur, le 4 novembre 1856, dûment enregistré et signifié.

Il appert : que dame Martine MARTIN a été séparée de biens d'avec le sieur François COLLET, tonnelier et cultivateur, demeurant avec elle commune de Trèves-Couault.

M^e Bodin occupait pour la dame Collet.

Dressé par l'avoué soussigné, le 10 novembre 1856.

(665) B. BODIN.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE FRANÇOIS COLLET - MARTIN.

Par jugement du Tribunal de commerce de Saumur, en date du dix novembre mil huit cent cinquante six, le sieur Collet - Martin (François), marchand, demeurant à Trèves-Couault, a été déclaré en état de faillite ouverte. M. Daget, membre dudit Tribunal, a été nommé juge-commissaire de ladite faillite, et M. Kernéis, teneur de livres à Saumur, syndic provisoire.

Le Greffier du Tribunal,

(666) E. CORNILLEAU.

Etude de M^e CHASLE, notaire à Saumur.

**A VENDRE
LE CLOS DU PIED-TOUTÉ,**

Terre, luzerne, vigne,

Situé à Saint-Hilaire-Saint-Florent,

Contenant 3 hectares 96 ares joignant le chemin de Branchéne et MM. de Beauregard, Goblet et Hannot.

La carrière à tuf, ouverte sous ce clos est en voie d'exploitation.

Il sera accordé toutes facilités pour les paiements.

S'adresser à M^e CHASLE, notaire à Saumur. (667)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1857,

Un BEAU MAGASIN, place du Marché-Noir, chambres, caves et greniers.

S'adresser à M. JAGOT, propriétaire.

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite,

REMISE, écurie, grenier, cour, hangar et place à fumier, à Saumur, rue des Payens.

S'adresser à M^e DE MONTLAUR, ou à M^e DUTERME, notaire à Saumur.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

Au Gros-Cailhou, près Saumur, 28 ares de jardin avec logement.

S'adresser audit notaire. (636)

A VENDRE

A L'AMIABLE,

En l'étude et par le ministère de M^e COULON, notaire à Brain-sur-Allonnes,

**LA BELLE FERME
DE LA RIBOULAIE**

Située près le bourg et commune de Brain-sur-Allonnes, composée de bâtiments d'habitation et d'exploitation en très-bon état, terres labourables, vignes, prés et pâtures, contenant ensemble 18 hectares 42 ares 50 centiares. Cette ferme, qui est de facile exploitation, joint au midi le chemin de Brain à Bourgueil.

S'adresser, pour en traiter, à M^e COULON, notaire à Brain-sur-Allonnes, chargé de la vendre, dépositaire des titres de ladite propriété.

Il y aura toutes facilités pour les paiements et sûretés pour l'acquéreur.

MAISON

A VENDRE OU A LOUER

Présentement.

Sise quai de Limoges, anciennement occupée par M. Béatrix.

S'adresser à M^{me} veuve HERBAULT, à Nantilly. (545)

ECOLE MATERNELLE

A CÉDER DE SUITE.

S'adresser au bureau du journal.

VENTE

de la

COUPE DU PARC DE VERRYE,

Et de bois futaies.

Le samedi 22 novembre 1856, à l'heure de midi, il sera procédé, en l'étude de M^e LEROUX, notaire à Saumur, à la vente par adjudication :

1^o De la coupe ordinaire du Parc de Verrye;

2^o De 664 chênes, 10 ormeaux et 1 aloué, marqués dans ledit parc.

S'adresser au GARDE de Verrye, pour visiter la coupe et les arbres futaies. (648)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

L'ANCIENNE

MAISON DE ROULAGE

ROBINEAU-RENEAUME,

Rue des Capucins,

Consistant en plusieurs appartements, cour, vastes dépendances, grande remise, magasins au-dessus des inondations.

S'adresser audit Notaire. (583)

A VENDRE

Un très-bon et très-beau

BILLARD, DANS LE NOUVEAU GENRE.

S'adresser à M. MARTIN-LEMOINE, rue Royale, sur les Ponts. (619)

Etude de M^e CHASLE, notaire à Saumur.

A PLACER

De suite,

Sur hypothèque à 5 p. %.

Des sommes de 5,000, 10,000, 15,000 et 20,000 fr.

S'adresser à M^e CHASLE, notaire à Saumur. (662)

ON DEMANDE A EMPRUNTER

110,000 francs,

à 5 p. 0/0.

S'adresser en l'étude de M^e DION, notaire à Saumur, rue d'Orléans.

Le s^r BAIGE, paveur, fait savoir que toutes les personnes qui auront du pavage à faire dans toutes les dimensions, pourront s'adresser à lui, rue Saint-Nicolas, n^o 70 bis.

Grande et belle Maison

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1857,

Rue d'Orléans, n^o 19.

MAISON NEUVE,

A LOUER DE SUITE,

Rue de la Tonnelle, n^o 13, à Saumur.

S'adresser à M. LECOMTE, charcutier. (574)

A LOUER PRÉSENTEMENT

OU POUR LA SAINT-JEAN,

MAISON avec Cour et Jardin, 64, Rue du Portail-Louis.

S'adresser à M^{me} veuve LINACIER, rue Bodin, ou à M. LINACIER. (151)

A LOUER

Présentement,

UNE PETITE MAISON,

Sise à l'angle des rues du Paradis et du Marché-Noir, composée d'un atelier pouvant être converti en cour, caves, cuisine, chambres à coucher, grenier, etc.

S'adresser à M. GIRARD, rue du Paradis, à Saumur. (532)

A VENDRE

Bon PIANO DROIT d'occasion.

S'adresser au bureau du journal.

GLANDS-DOUX

C. de COUSSIN.

Ce Café, efficace dans les maux de tête et d'estomac, dysenteries, fièvres, etc., contient le tannin à plus forte dose que les autres. Les célèbres chimistes Pelouze, Thénard, Orfila, etc., le prescrivent comme fortifiant, tonique et astringent. — Dépôt chez les principaux droguistes et épiciers. — Entrepôt central : LOUIT FRÈRES ET C^o, A BORDEAUX. (562)

AVIS AUX DARTREUX

La belle découverte faite par M. Dumont, ph^o à Cambrai, dans sa Pommade anti-dartreuse, a été reconnue bonne par l'Académie impériale de médecine, et son travail sur cet objet déposé honorablement dans les archives de cette illustre assemblée, le 4 janvier 1853.

Ce précieux Cold-Cream guérit d'une manière certaine toutes les DARTRES, TEIGNES, ULCÈRES, DÉMANGEAISONS, ETC. — Prix du Pot : 3 fr. 50 c. (Exiger le cachet DUMONT.) Dépôt à Saumur, pharmacie de M. Damicourt, place de la Bilange; à Angers, ph^o Ménière. (59)

Saumur, P. GODET, imprimeur.

PERLES D'ETHER DU DR CLERTAN.

MENTION HONORABLE, EXPOSITION 1855. — Ce nouveau moyen d'administrer l'Ether est approuvé par l'Académie impériale de Médecine.

En portant l'Ether directement dans l'estomac, sans qu'il se volatilise, les perles agissent avec une grande efficacité contre les migraines, les crampes d'estomac, les spasmes, et toutes les maladies provenant d'une surexcitation nerveuse.

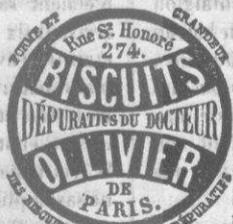
— Une instruction est jointe à chaque flacon. — Dépôts à Paris, rue Caumartin, 48; à Angers, chez M. MENIÈRE, ph.; Beaufort, MOUSSU, ph.; Châlons-sur-Loire, GUY, ph.; Châteaufort-sur-Sarthe, HOSARD, ph.; Cholet, Bontemps, ph.; Saumur, BRIÈRE, ph.; Saint-Florent-le-Vieil, MAUSSON, ph.; Doué-la-Fontaine, PELTIER, ph. (24)

SEMOULE ET CHOCOLAT DE M. MOURIÈS

Au moyen de ces nouveaux produits alimentaires qui contiennent le principe nutritif **LES ENFANTS** sont préservés des accidents causés par la dentition, des os, des VICES DU SANG, guérissent très-radicalement et en peu de temps par les BISCUITS OLLIVIER approuvés par l'Académie Impériale de médecine et autorisés du Gouvernement.

L'emploi de la Semoule et du Chocolat de M. Mouriès, est recommandé aux femmes enceintes, aux nourrices pendant l'allaitement et aux enfants pendant toute la période de leur croissance.

L'Académie de Médecine a voté des remerciements à M. Mouriès, et l'Institut de France lui a décerné une médaille d'encouragement, au concours des prix Montyon de 1855, pour cette découverte qui a une si heureuse influence sur la diminution des maladies et de la mortalité des enfants. — Une instruction est jointe à chaque article. — Dépôt à Paris, rue Saint-Honoré, 184; à Angers, CLOT aîné, marchand de comestibles, MENIÈRE, ph.; Beaufort, MOUSSU, ph.; Doué-la-Fontaine, PELTIER, ph.; Saumur, BRIÈRE, ph.; Cholet, BONTemps jeune, ph. (23)



LES MALADIES CONTAGIEUSES, quelle qu'en soient la gravité, la forme ou l'ancienneté, les AFFECTIONS DE LA PEAU et les VICES DU SANG, guérissent très-radicalement et en peu de temps par les BISCUITS OLLIVIER approuvés par l'Académie Impériale de médecine et autorisés du Gouvernement. — Le médicament agréable au goût et facile à prendre en secret en toute saison est le seul pour lequel une récompense de 24 mille francs ait été votée à l'auteur. — Entrepôt général à PARIS, RUE SAINT-HONORÉ, N^o 272. — Consultations gratuites. Traitement par correspondance. (Affranchir.) — Les boîtes de 52 biscuits 10 fr., de 25, 5 fr. — On expédie. — Dépôts à ANGERS : M. Ménière, pharmacien, place du Pilon; — A SAUMUR : M. Brière, phar., M. Gaulhier, phar.; — A BAUGÉ, M. Drouet, phar. (234)

HYGIÈNE, PRODUCTION SANITAIRE.

VINAIGRE ORIENTAL, ED. PINAUD,

N^o 298, rue Saint-Martin, à Paris.

PRIX DU FLACON : 1 F. 50 C.

Délicieux cosmétique pour la toilette, supérieur aux produits du même genre et très-récherché par son parfum sanitaire et rafraîchissant, très en usage dans les pays ORIENTAUX, où les soins hygiéniques sont très-pratiqués. — Dépôt à Saumur, chez M. Eugène Pissot, rue Saint-Jean. (271)